

RÈGLEMENT 2023

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Le Cross-Country est une compétition en terrain varié qui a lieu sur circuit fermé présentant des dénivellations, des variations de pente, des changements de direction, des obstacles naturels ou artificiels et qui a pour but de mettre en valeur l'endurance des pilotes, ainsi que la résistance des machines.

Le Championnat de France de Cross-Country est une série d'épreuves qui donnera lieu à un classement cumulé en fin de saison et désignera les vainqueurs de toutes les catégories existantes.

Pour participer, les pilotes doivent être en possession d'une licence NCO, Inter, LUE ou NJ3 délivrée par la FFM. Les licenciés à la journée sont acceptés, mais ne marqueront pas de points au classement cumulé du Championnat.

Ces différentes épreuves seront organisées conformément aux prescriptions du règlement général d'Enduro de la FFM, du règlement du Championnat et du règlement particulier de chaque épreuve.

SOMMAIRE

TITRE I – REGLES GENERALES DU CHAMPIONNAT.....	3
ART. 1 - EPREUVE	3
1.1 <i>Durée de l'épreuve</i>	3
1.2 <i>Engagements</i>	3
ART. 2 – CONTROLES ADMINISTRATIFS	4
ART. 3 – CASQUES ET PROTECTIONS DORSALE ET PECTORALE.....	5
ART. 4 – RECONNAISSANCE	5
ART. 5 – DEPART	5
ART. 6 – STANDS	6
ART. 7 – RAVITAILLEMENT	6
ART. 8 – REPARATIONS	7
ART. 9 – ARRIVEE	7
ART. 10 - CLASSEMENTS.....	7
ART. 11 – RECLAMATIONS	8
ART. 12 – SANCTIONS	8
ART. 13 – ASSURANCE	9
ART. 14 – APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT.....	9
ART. 15 – REGLES ENVIRONNEMENTALES	9
TITRE II - REGLES PARTICULIERES MOTOS.....	11
ART. 1 - VERIFICATIONS TECHNIQUES	11
ART. 2 – CATEGORIES MOTO.....	11
ART. 3 – CLASSEMENTS.....	13
ART. 4 – TITRES ET RECOMPENSES.....	13
TITRE III - REGLES PARTICULIERES KIDS.....	15
ART. 1 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE	15
ART. 2 - VERIFICATIONS TECHNIQUES	15
ART. 3 – CATEGORIES KIDS	15
ART. 4 - CLASSEMENT	16
ANNEXE 1 : HORAIRES TYPES.....	17

TITRE I – REGLES GENERALES DU CHAMPIONNAT

ART. 1 - EPREUVE

1.1 Durée de l'épreuve

Chaque épreuve est d'une durée de :

MOTO	DUREE
Cross-country kids (championnat de France) – 13 ans et féminine	2x45' + sprint test
Cross-country kids + 13 ans	2x1h15 + sprint test
Jeunes (-17 ans) et féminine championnat de France	2H + sprint test
Soft solo (hors championnat de France)	2H
Championnat de France	3H + sprint test

Elle est organisée sur un circuit de 5 à 12 kms. La capacité de l'épreuve est de 30 pilotes au km. Les circuits sont matérialisés par des flèches ou des rubalises.

Le calendrier est disponible sur le site internet FFM : <https://ffm.ffmoto.org/calendrier>

1.2 Engagements

Les pilotes s'engagent directement auprès des moto-clubs organisateurs à l'adresse suivante <https://ffm.engage-sports.com>

Le paiement du droit d'engagement se fait uniquement par carte bancaire. Le pilote doit s'assurer que la carte bancaire utilisée pour le paiement soit valide jusqu'au dernier prélèvement de la saison, faute de quoi son paiement reviendra impayé et générera des frais. En cas de changement de carte bancaire en cours de saison, le pilote a la responsabilité de procéder au changement de celle-ci sur le site Engage-sports.com en se rendant sur chaque course et en cliquant sur « Changement de ma carte bancaire ».

Paiement revenu impayé

En cas de paiement revenu impayé, un courriel est adressé au pilote qui disposera alors d'un délai d'une semaine à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement par carte bancaire (via le site Internet), avec majoration du droit d'engagement correspondant au montant des frais bancaires liés à cet impayé.

En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote sera automatiquement désengagé de l'épreuve, ainsi que des épreuves suivantes.

Engagements à l'année (totalité des épreuves) :

Les droits d'engagement sont fixés à 120 € par épreuve, incluant les frais de transpondeur reversés à la FFM.

Pour les kids 11/15 ans, les droits d'engagement sont fixés à 80 €, incluant les frais de transpondeur reversés à la FFM.

Les pilotes souhaitant s'engager à l'année sont prioritaires dans le choix des numéros.

Engagements épreuve par épreuve :

MOTO	
Kids 11/15 ans	85 €
Jeunes (-17 ans) – Championnat de France	125 €
Soft solo (hors championnat de France)	105 €
Championnat de France	125 €

Les engagements sont clos une semaine avant la date de l'épreuve. Toutefois, il est encore possible de s'engager après la date de clôture **et jusqu'au mercredi précédant l'épreuve à 17 heures** moyennant une majoration de 20 € du droit d'engagement.

En cas de désistement, les droits d'engagement sont remboursés selon les modalités suivantes, déduction faite des frais administratifs de 25 € :

Engagements à l'année :

- en totalité jusqu'à 30 jours avant l'épreuve
- à 50 % à moins de 30 jours de l'épreuve

Ces remboursements se font uniquement après envoi d'un courriel à l'adresse suivante : enduro@ffmoto.com, accompagné d'un justificatif médical, date de réception du courriel faisant foi,

- pas de remboursement dans la semaine de l'épreuve.

Engagement épreuve par épreuve :

- à 50% jusqu'à 15 jours avant l'épreuve, uniquement après envoi d'un courriel à l'adresse suivante : enduro@ffmoto.com, accompagné d'un justificatif médical, date de réception du courriel faisant foi,

- pas de remboursement dans les deux semaines précédant l'épreuve, quelle que soit la cause du désistement

Toute réclamation relative au remboursement des droits d'engagement est à réaliser auprès du club organisateur.

Toute annulation d'épreuve, quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs et prononcée par le Jury ou un représentant de l'État, permet au club de refuser aux participants le remboursement de leur droit d'engagement.

ART. 2 – CONTROLES ADMINISTRATIFS

Chaque concurrent doit présenter sa carte licence en cours de validité.

Les concurrents désirant rouler avec une licence « une manifestation » doivent la prendre sur le site www.ffmoto.org, rubrique « une manifestation », au minimum 48 heures avant le début de l'épreuve. Aucune licence « une manifestation » ne pourra être faite sur place. Les concurrents doivent présenter leur licence « une manifestation » ; les accusés de réception ou autres ne pouvant tenir lieu de licence.

ART. 3 – CASQUES ET PROTECTIONS DORSALE ET PECTORALE

Les casques et protections dorsale et pectorale doivent être conformes aux normes indiquées à l'article 2 des règles techniques et générales de l'enduro.

Les tear-off sont interdits.

ART. 4 – RECONNAISSANCE

Avant l'épreuve, seules les reconnaissances à pied, en vélo et en VTTAE sont autorisées. Aucun engin à moteur thermique n'est toléré sur le circuit avant le départ. Lors des reconnaissances, il est formellement interdit de modifier ou aménager le circuit, sous peine de sanctions (voir tableau des sanctions).

Les pilotes ont l'obligation de faire un tour de reconnaissance moto selon les horaires définis par chaque règlement particulier. Un pilote qui n'a pu faire son tour de reconnaissance (panne ou autre) prend le départ sur la dernière ligne.

ART. 5 – DEPART

Le départ est donné par vague de 12 à 25 motos toutes les 30 secondes. L'intervalle de temps entre les lignes est retranché du temps de course aux concurrents afin de ne pas les pénaliser. Le signal de départ est donné par le Directeur de course au moyen d'un drapeau tricolore. Les pilotes sont sur leur moto, moteur coupé. Au signal, ils démarrent leur moto et partent, puis 30 secondes après, même dispositif pour la vague suivante et ainsi de suite. Si un pilote ne démarre pas dans les 15 secondes suivant le signal, il est poussé hors de la zone de départ par les commissaires afin de ne pas gêner les vagues suivantes.

L'appel des lignes est fait 20 minutes avant l'heure fixée pour le départ. Les pilotes se positionnent sur leur ligne dans l'ordre du sprint test pour les lignes 1 et 2 et librement pour les autres lignes. Le pilote qui ne se présente pas à l'appel de son numéro rentre à la fin de sa ligne.

A 4 minutes du départ, il est demandé aux assistants et mécaniciens d'évacuer les lignes de départ.

A 3 minutes du départ, les moteurs sont mis en marche pour une dernière chauffe. **Les pilotes qui ne sont pas encore sur leurs lignes respectives partent en dernière ligne.**

Les pilotes qui ne peuvent pas se rendre sur les lignes de départ à la suite d'un problème, partiront des stands lorsque toute la procédure de départ sera terminée, après autorisation du Directeur de Course.

Moto :

Après le tour de reconnaissance, les pilotes effectuent un sprint test de type spéciale en ligne qui reprend une partie du circuit et permet de composer les différentes lignes de départ.

Pour la première épreuve, les pilotes prennent le départ du sprint test dans l'ordre suivant :

- Elites

- Juniors - 5 premiers du classement 2022
- Espoirs - 5 premiers du classement 2022
- N1 - 5 premiers du classement 2022
- N2 - 5 premiers du classement 2022
- N3 - 5 premiers du classement 2022
- Jeunes - 5 premiers du classement 2022
- Féminines - 5 premières du classement 2022
- Vétérans - 5 premiers du classement 2022
- Super Vétérans - 5 premiers du classement 2022

Ensuite tous les autres pilotes dans un ordre indifférent.

Pour les épreuves suivantes :

- Elites - 5 premiers du classement, sauf décision contraire du jury
- Juniors - 5 premiers du classement, sauf décision contraire du jury
- Espoirs - 5 premiers du classement, sauf décision contraire du jury
- N1 - 5 premiers du classement, sauf décision contraire du jury
- N2 - 5 premiers du classement, sauf décision contraire du jury
- N3 - 5 premiers du classement, sauf décision contraire du jury
- Jeunes - 5 premiers du classement, sauf décision contraire du jury
- Féminines - 5 premières du classement, sauf décision contraire du jury
- Vétérans - 5 premiers du classement, sauf décision contraire du jury
- Super Vétérans - 5 premiers du classement, sauf décision contraire du jury

Ensuite tous les autres pilotes dans un ordre indifférent.

Le Directeur de Course présente un panneau 5 secondes à chaque concurrent qui doit s'élancer dans ce laps de temps.

A l'issue de ce sprint test, il est établi un classement qui permet de déterminer les lignes de départ. Chaque pilote ou assistant a 30 minutes maximum pour se rendre au PC course pour récupérer son numéro de ligne. Un pilote qui n'a pas pu faire le sprint test partira en dernière ligne.

Les pilotes, inscrits en catégorie soft ou licence une manifestation ne participent pas au sprint test et partent sur les dernières lignes qui leur sont réservées, l'entrée sur les lignes est libre.

ART. 6 – STANDS

Chaque concurrent dispose d'un espace de 3x3m dans la zone des stands. Une procédure et des horaires d'installation sont transmis aux teams ou pilotes concernés avant chaque épreuve.

A l'heure du briefing, toutes les motos doivent être dans les stands et ne doivent pas quitter le parcours sous aucun prétexte, pendant toute la durée de l'épreuve, sauf sur ordre du Directeur de Course.

Un concurrent qui sort des stands ou du parcours avec sa moto après le départ de la course sera considéré comme ayant abandonné.

Les concurrents doivent rouler à allure lente dans les stands et ne peuvent doubler un concurrent roulant devant eux.

Toute vitesse excessive constatée dans les stands est sanctionnée d'un Stop&Go d'un minimum de 30 secondes pouvant aller jusqu'à 1 minute.

ART. 7 – RAVITAILLEMENT

Les concurrents doivent obligatoirement ravitailler dans leur stand, dans le parc prévu à cet effet. Les ravitaillements moto se font moteur arrêté et le pilote descendu de sa moto. Toute installation de type derrick fixe est interdite. Tout système de nettoyage à haute pression, à moteur thermique

ou électrique, est interdit dans le parc de ravitaillement. La circulation se fait à allure lente et dans un seul sens.

Les changements de gants ou de lunettes ne peuvent être effectués que dans le stand du concurrent et non dans l'allée des stands.

Les concurrents doivent obligatoirement avoir un tapis environnemental. Chaque concurrent doit avoir un extincteur. L'extincteur doit être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires.

Les extincteurs des pilotes roulant avec des motos électriques doivent être compatibles avec un feu électrique.

Chaque concurrent est responsable de la propreté de son emplacement. Il veille à ne laisser aucun débris sur place.

ART. 8 – REPARATIONS

Les réparations sont effectuées au stand. Toutefois, en cas de panne sur le circuit, le pilote peut regagner son stand à pied pour prendre de quoi réparer si c'est possible.

Il pourra également réparer avec les pièces qu'il a sur lui ou qui lui sont fournies par un autre concurrent encore en course. Les marshalls ne sont pas autorisés à aider les pilotes, sauf à dégager une machine qui présente un danger. Toute aide extérieure (autre qu'un concurrent encore en course ou un officiel dans l'exercice de ses fonctions) est interdite pendant la course.

La communication radio du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite.

En aucun cas, le pilote ne peut se faire remorquer par un autre concurrent. Seule l'organisation est habilitée à remorquer un véhicule pendant la course.

ART. 9 – ARRIVEE

Lorsque le temps est écoulé, l'arrivée est donnée sur le 1^{er} concurrent ayant bouclé le plus grand nombre de tours à la présentation du drapeau à damiers.

Est déclaré vainqueur le pilote qui aura bouclé le maximum de tours dans le minimum de temps. Il est tenu compte du décalage de temps entre les lignes pour établir le classement de l'épreuve. Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course peut moduler la durée de l'épreuve.

Si la course était arrêtée avant son terme, les points sont attribués ainsi :

Motos :

- plus de la moitié de la course écoulée : tous les points sont attribués,
- la moitié ou moins de la moitié de la course écoulée : la moitié des points est attribuée.

ART. 10 - CLASSEMENTS

Concurrence de date entre un Championnat de France et un Championnat FIM ou FIM Europe :

Tout pilote participant à une épreuve de Championnat du Monde ou d'Europe de cross-country ou d'enduro organisée le même week-end qu'une épreuve de championnat de France se verra réattribuer des points en championnat de France, dans la limite de 2 épreuves, sous réserve que :

- le pilote soit inscrit à toutes les épreuves du Championnat de France et ait participé à toutes les épreuves de championnat de France n'étant pas en concurrence de date ;
- le pilote soit titulaire d'une licence FIM ou FIM Europe délivrée par la FFM.

Ce calcul se fait au prorata de la totalité des manches disputées en championnat de France. Ces points sont rajoutés à l'issue de la finale du championnat de France auquel il est régulièrement engagé.

Exemple : un pilote n'ayant pu disputer deux manches du championnat de France pour cause de concurrence de date, championnat dans lequel il a inscrit une moyenne de 15 points sur l'ensemble des manches disputées, il pourra alors prétendre au bénéfice d'un report de 30 points complémentaires.

ART. 11 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €. En cas de démontage, une caution de 75 € pour moteur 2 temps et de 150€ pour moteurs 4 temps, doit être déposée.

ART. 12 – SANCTIONS

Les sanctions sont prises conformément au Code sportif.

RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS :

CONTRÔLE TECHNIQUE

Machine non conforme ou non présentée au contrôle	refusée au départ et disqualifiée
Niveau sonore non conforme	refusée au départ
Changement de machine	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fraude de cylindrée	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Si pendant la manifestation, la machine excède de 2 dB/A le maximum autorisé, le pilote sera arrêté et devra réparer. Il ne pourra repartir qu'après autorisation du Directeur de course.

REPARATIONS ET RAVITAILLEMENT

Contraire au règlement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Non utilisation du tapis environnemental	1 tour
Moteur en marche ou pilote sur la moto	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Transport d'essence sur le pilote	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Fumer dans le parc de ravitaillement

sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Moteur thermique dans le parc de ravitaillement

sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

DEPART

Changement de ligne

1 tour

CIRCUIT

Rouler en dehors du circuit volontairement

sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Casser des banderoles ou des piquets :

- 1ère fois

avertissement

- Récidive

1 tour

- Modification ou aménagement du circuit lors de la reconnaissance à pied

sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Communication radio entre le pilote et son manager

sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Absence au podium

retrait de 5 points par le jury

Vitesse excessive dans les stands

STOP & GO de 30 secondes pouvant aller jusqu'à 1 minute

Circulation en dehors des stands

Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à l'exclusion

Non retrait du numéro de ligne dans les temps départ en dernière ligne impartis

ART. 13 – ASSURANCE

Les organisateurs doivent souscrire une assurance auprès de la compagnie de leur choix.

ART. 14 – APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Tous les points non prévus au présent règlement sont examinés par le jury, conformément aux règlements de la FFM. Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et en acceptent les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le code sportif de la FFM.

ART. 15 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Les pilotes doivent respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.

- Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental.
- Prévoir dans le parc d'assistance des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins, etc...
- Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre les pneus usagés et tous les déchets qu'ils auraient pu produire.
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes et douches pour les participants ainsi que des toilettes pour le public.
- Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
- Respecter la tranquillité de tous dans le parc pilote après 23 h.
- Enlever la signalétique dès la fin de l'épreuve.

TITRE II - REGLES PARTICULIERES MOTOS

ART. 1 - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les machines sont présentées aux contrôles techniques et doivent être conformes aux règles techniques générales de l'endurance tout terrain. Celles qui ne sont pas conformes aux normes et au présent règlement seront refusées. **Les motos dont les couleurs de plaque ne sont pas conformes seront refusées au contrôle technique.**

Trois présentations sont autorisées. Les motos type Enduro et Motocross sont acceptées, sans béquille.

Un contrôle du niveau sonore est effectué (se référer à l'Article 7 des Règles Techniques Générales de l'enduro).

La machine passée au contrôle technique est obligatoirement la machine utilisée pour le tour de reconnaissance et la course. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée pour mise en conformité.

Chaque pilote doit être en possession d'un extincteur pour feu d'hydrocarbure et d'un tapis environnemental. Il doit également présenter au contrôle son équipement de sécurité.

Les machines à moteur électrique sont admises à participer au Championnat de France de Cross-Country.

Les contrôleurs techniques doivent vérifier :

- Batterie : présence d'une plaque d'identification constructeur et marquage CE ou attestation de conformité de la batterie fournie par le fabricant. Les cosses de branchement doivent être isolées (pas de fils nus).
- Moteur : le contrôleur doit vérifier visuellement que le moteur est bien celui d'origine correspondant au modèle de la moto (selon la fiche technique), que les câbles d'alimentation du moteur sont correctement isolés (pas de fils nus) et s'assurer de la présence du Controller.
- Poste de pilotage : le contrôleur doit s'assurer de la présence du frein arrière (levier de gauche) et du frein avant (levier de droite). En cas d'ajout d'interrupteurs au guidon, il doit s'assurer de leur bon fonctionnement.

ART. 2 – CATEGORIES MOTO

L'âge minimum pour participer dans les catégories ci-dessous est fixé à 15 ans au 1^{er} janvier 2023.

- **Élite (liste de notoriété Commission Enduro fournie par la FFM)**
(Open) **fond rouge/noir/jaune chiffres blancs/noir**

La catégorie Elite 2023 comprend les :

- 40 premiers pilotes du classement Scratch Elite/Juniors 2022 du championnat de France d'enduro,
- pilotes classés à partir de la 41^{ème} place du Scratch Elite/Juniors 2022 du championnat de France d'enduro ayant choisi de rester dans cette catégorie,
- 3 premiers Juniors du Scratch Elites/Juniors 2022 du championnat de France d'enduro,
- pilotes français ou étrangers inscrits au Championnat du Monde d'Enduro et/ou FIM Europe de l'année précédente,

- pilotes « wild-cards » possédant un palmarès sportif sous réserve d'accord de la Commission.

Les dix premiers du classement Scratch National/Espoirs 2023 seront intégrés dans la liste de notoriété 2024.

Juniors (moins de 23 ans au 1er janvier 2023) **fond bleu chiffres blancs**
(open issu des classes N1, N2 et N3)

Nationaux

- N1	125 2T/250 4T	fond vert chiffres blancs
- N2	250 2T/450 4T	fond vert chiffres blancs
- N3	+250 2T/+450 4T	fond vert chiffres blancs

La catégorie Nationale 2023 comprendra les :

- pilotes Elites ou Juniors classés à partir de la 41^{ème} place du Scratch Elite/Junior de l'année précédente ayant choisi cette catégorie du championnat de France d'enduro,
- pilotes classés à partir de la 11^{ème} place du Scratch National/Espoirs de l'année précédente du championnat de France d'enduro,
- pilotes désirant rouler dans cette catégorie et ne répondant pas aux critères définis aux points 5.1 et 5.2.

Un pilote classé dans les 10 premiers du classement Scratch National/Espoirs refusant son passage dans la catégorie supérieure ne marquera pas de points au Championnat l'année suivante.

La C.E.R. étudiera les demandes de dérogation écrites et motivées de pilotes, envoyées avant l'ouverture du championnat.

Jeunes (moins de 17 ans au 1^{er} janvier 2023) **fond blanc chiffres noirs**
Un dossard sera fourni par le promoteur.

Espoirs (moins de 21 ans au 1^{er} janvier 2023) **fond blanc chiffres noirs**
(open issu des classes N1, N2 et N3)

Vétérans (37 ans au 1er janvier 2023) **fond vert chiffres blancs**
(open issu des classes N1, N2 et N3)

Super Vétérans (47 ans au 1er janvier 2023) **fond vert chiffres blancs**
(open issu des classes N1, N2 et N3)

Féminines **fond violet chiffres blancs**
(open issu de l'élite et des classes N1, N2 et N3)

Licences une manifestation **fond vert chiffres blancs**
Numéros de 801 à 899

Soft solo **fond vert chiffres blancs**
Numéros de 901 à 999

Les pilotes doivent respecter les couleurs des plaques et numéros définies pour leur catégorie sous peine d'être refusés au départ.

Les pilotes ayant 37 ans au 1^{er} janvier de l'année du championnat peuvent choisir entre la catégorie vétéran ou une catégorie nationale. Ils ne peuvent pas cumuler les deux classements. Idem pour les juniors, les espoirs et les super vétérans.

Pour les pilotes qui s'inscrivent dans la catégorie Jeune, soft et les pilotes féminines, la durée de l'épreuve est ramenée à 2h ; ils sont donc arrêtés après 2h de course sur présentation d'un panneau « STOP – 2 heures » à la ligne de chronométrage par le Directeur de course.

ART. 3 – CLASSEMENTS

Pour chaque épreuve, il est établi un classement Scratch duquel seront extraits les classements par catégorie.

Pour être classé à l'épreuve, un pilote doit avoir franchi la ligne d'arrivée dans un laps de temps défini dans chaque règlement particulier en fonction de la longueur du circuit, de 15 à 30 minutes.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course peut arrêter la course avant son terme.

Le classement se fait en fonction du nombre de tours effectués et du temps mis par chaque pilote. C'est le concurrent ayant effectué le plus grand nombre de tours dans le moins de temps, après décompte des écarts de départ, qui est déclaré vainqueur.

Les 3 premiers pilotes de chaque catégorie du championnat se voient attribuer des points selon le barème 3-2-1 au sprint test à chaque épreuve.

Des points Championnat seront attribués aux 20 premiers de chaque catégorie : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Pour le classement du Championnat, tous les résultats sont pris en compte. En cas d'égalité, les concurrents sont départagés en fonction du nombre de place de 1^{er}, 2^{ème}, et en dernier ressort le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-aequo sera prépondérant.

En cas de changement de catégorie à la dernière épreuve, le pilote ne marque pas de points dans sa nouvelle catégorie.

ART. 4 – TITRES ET RECOMPENSES

A chaque épreuve, les 3 premiers pilotes des catégories suivantes seront récompensés :

- | | |
|--------------|-----------------------------|
| - Elite | - Vétérans |
| - National 1 | - Super vétéran |
| - National 2 | - Féminines |
| - National 3 | - Licence une manifestation |
| - Jeunes | - Soft |
| - Espoirs | |
| - Juniors | |

Les trophées sont obligatoirement remis au podium et aux pilotes concernés. En aucun cas, ils ne peuvent être remis à une tierce personne ou faire l'objet d'un envoi.

Tout pilote qui ne serait pas présent au podium se verra infliger un retrait de 5 points par le jury.

Les classements Elite, National 1-2-3 – Juniors – Jeunes – Espoirs et Féminines, feront l'objet d'attribution de titres du Championnat de France. Des titres de vainqueurs de Trophée seront décernés dans les catégories Vétérans et Super Vétérans. Les catégories licence une manifestation et soft solo ne feront pas l'objet d'un classement cumulé du championnat.

Les catégories soft solo donneront lieu à un classement unique et les pilotes ne pourront pas participer à un classement par catégorie ou à un classement cumulé du championnat.

TITRE III - REGLES PARTICULIERES KIDS

ART. 1 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Chaque épreuve se déroule en circuit fermé, en terrain naturel et doit comporter des contournements en cas de difficultés.

Une épreuve se compose d'1 ou 2 spéciales test et de 2 durances de 45 minutes pour les moins de 13 ans et féminines et 1h15 pour les plus de 13 ans.

La spéciale test se déroule de la manière suivante : les pilotes s'élancent 1 par 1, dans l'ordre où ils se présentent sur la ligne de départ. Les pilotes effectuent un parcours chronométré qui reprend une portion du circuit.

A l'issue de la ou des spéciales test, il est établi un classement qui permet de déterminer la grille de départ de la 1^{ère} endurance.

Le départ de la 1^{ère} endurance est donné par groupe de 5 à 10, dans l'ordre du classement cumulé de la ou des spéciales test, toutes les 5 secondes. Le départ de la 2^{ème} endurance est donné de la même façon, dans l'ordre du classement de la 1^{ère} endurance, + 13 ans et suite – 13 ans et féminines.

Est déclaré vainqueur de l'épreuve le pilote qui a accompli le plus de tours dans le minimum de temps, après cumul des 2 manches d'endurance. Pour être classé, chaque pilote doit franchir la ligne d'arrivée de la manche en cours. En cas d'abandon lors de la 1^{ère} endurance, le pilote peut prendre le départ de la 2^{ème} endurance, après les pilotes classés.

ART. 2 - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les machines sont présentées aux contrôles techniques et doivent être conformes aux règles techniques générales de l'endurance tout terrain. Celles qui ne sont pas conformes aux normes et au présent règlement seront refusées. Trois présentations sont autorisées. Les motos type Enduro et Motocross sont acceptées, sans béquille.

Un contrôle du niveau sonore est effectué (se référer à l'Article 7 des Règles Techniques Générales de l'enduro).

Pour les 85cc, le niveau sonore ne devra pas dépasser 111 dB (109+2) en début de course et 112 dB (111+1) en fin de course.

La machine passée au contrôle technique est obligatoirement la machine utilisée pour le tour de reconnaissance et la course. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée pour mise en conformité.

Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur pour feu d'hydrocarbure et d'un tapis environnemental.

ART. 3 – CATEGORIES KIDS

- Catégorie 1 : moto 85 cc 2T ou 150cc 4T
Age mini : avoir 11 ans la veille de l'épreuve – âge maxi : ne pas avoir 13 ans au 1^{er} janvier
- Catégorie 2 : moto 85 cc 2T ou 150cc 4T
Age mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve – âge maxi : ne pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier

- Catégorie 3 : 125cc 2T – 250 4T maxi
Age mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve – âge maxi : ne pas avoir 16 ans au 1er janvier
- Catégorie 4 - Féminine - open catégorie 1, 2 et 3

Les couleurs de plaque sont libres.

Un pilote qui change de catégorie en cours d'année ne peut pas cumuler les points qu'il aurait éventuellement marqués dans la catégorie précédente.

ART. 4 - CLASSEMENT

Des points Championnat sont attribués aux 20 premiers de chaque catégorie : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Pour le classement du Championnat, tous les résultats sont pris en compte. En cas d'égalité, les concurrents sont départagés en fonction du nombre de place de 1^{er}, 2^{ème}, et en dernier ressort le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-aequo est prépondérant.

A chaque épreuve, les 3 premiers pilotes de chaque catégorie sont récompensés par des coupes ou des trophées.

Les pilotes licenciés à la journée peuvent participer aux épreuves mais ne marquent pas de points pour le classement cumulé du championnat.

ANNEXE 1 : HORAIRES TYPES

HORAIRES SAMEDI

9h30 – 11h	Contrôles administratifs et techniques Kids et Moto
11h15	Briefing Kids
11h30-12h15	Reco + Sprint test Kids
13h-13h45	1 ^{ère} manche Kids – 13 et Féminine
13h-14h15	1 ^{ère} manche kids + 13
15h-15h45	2 ^{ème} manche Kids – 13 et Féminine
15h-16h15	2 ^{ème} manche kids + 13
16h45	Podium Kids
17h30-19h	Contrôles administratifs et techniques Moto

HORAIRES DIMANCHE

7h30-8h45	Contrôles administratifs Moto
7h30-9h	Contrôles techniques Moto
9h30	Briefing Moto
10h-11h30	Reco + Sprint test Championnat Moto
12h25	Mise en grille Championnat Moto
12h45-15h45	Cross-Country moto (2h Jeunes, Féminines, Soft) (3h Elite, National)
16h30	Podium Moto